

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 27 mars 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 27 mars 2024

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	18
Quorum : 15 présents	Atteint
Membres absents et excusés	5
Membres ayant donné pouvoir	3

Membres présents : Corinne BOUVIER, Estelle DUVAL, Michel GENNEVIEVE, Nathalie HANICOT, Serge LARUE, Gilles LAURENT, Michel LEJEUNE, Carine LEPREVOST, Marie-Josèphe LESENECHAL, Roger MAHE, Bérengère MOREAU (arrivée à 18h18), Sandra PERALDI, Michel PORET, Thierry ROHAUT, Jean-Paul THOMAS.

Membres absents : Prisca DESFAUDAIS, Samuel HYAU, Madeleine JUEL

Membres excusés : Françoise BECQUET, Jean-Marie BEZIERS

Membres ayant donné pouvoir : Martine VAUGELADE à Michel PORET, Roger MAHE à Corinne BOUVIER, Claire TANNEUR à Sandra PERALDI

Secrétaire de séance : Estelle DUVAL

Ordre du jour :

Administration générale

- 1) PBI - Approbation du CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)
- 2) PBI – Approbation du ROB 2024
- 3) Dénomination d'un espace public « Square Markt Mömbris »

Affaires budgétaires

- 4) Remboursement de frais avancés par le maire
- 5) Cadeau de départ à la retraite
- 6) Vote des subventions versées aux associations pour 2024
- 7) Taxes directes locales
- 8) Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57
- 9) Vote des budgets primitifs 2024
 - a. Budget principal
 - b. Budget assainissement
 - c. Budget lotissement rte de Torigni
 - d. Budget lotissement rue Thiers
- 10) SDEC Energie – Renouvellement projecteur 98.21 – Mairie de Caumont

Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

- 11) Acquisition bâtiment place St Clair

Travaux – Personnel communal

- 12) Effectifs du personnel communal

Affaires scolaires

- 13) Restauration scolaire - Compte rendu de la réunion au Conseil Départemental

Développement éco/communication

- 14) Compte rendu

Association/Affaires sociales

- 15) Compte rendu

Intercommunalité

- 16) Compte rendu

Citoyenneté

- 17) Compte rendu

A l'issue de la réunion du conseil municipal, les échanges qui pourraient avoir lieu entre les conseillers municipaux seront tenus à huis clos.

Validation du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2024

L'assemblée d'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2024.
Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité des membres présents.

Présence de Madame Véronique MOTUS, conseillère aux décideurs locaux, service de gestion comptable – Antenne des Monts d'Aunay.

1. PBI – Approbation du CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération n° 20200716-13 du conseil communautaire de la Communauté de communes Pré Bocage Intercom approuvant la création de la CLECT ;
Vu les services communs mis en place pour répondre à la demande des communes adhérentes en matière d'ADS et d'urbanisme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant création de la CdC Pré-Bocage Intercom issue de la fusion de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom et de la communauté de communes Villers-Bocage Intercom et de l'extension à la commune du Plessis-Grimoult ;
Vu le rapport de la CLECT, réunie en séance du 13 mars 2024 ;
Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 13 mars 2024 a établi un rapport concernant les transferts de charges liés aux nouvelles voies à intégrer à la voirie intercommunale, aux sentiers de randonnées non répertoriés, au coût du service commune de l'ADS et au transfert de la piscine. Le rapport est annexé à la présente délibération. Il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur ce rapport établi par la CLECT. Le rapport sera définitivement adopté s'il est validé par les conseils municipaux à la majorité qualifiée. Pour rappel, la majorité qualifiée peut être obtenue de deux manière :

- approbation par la moitié des conseils municipaux représentant les deux-tiers de la population
- approbation par les deux-tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la CLECT en date du 13 mars 2024 tel que présenté en annexe ;
- Autoriser M. le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve le rapport de la CLECT,

Autorise le maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de CAEN à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Administration générale

2. PBI – Approbation du ROB 2024

Par mail envoyé à l'ensemble des communes du territoire le 22 février 2024, Pré-Bocage Intercom a transmis son Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024.

Il appartient aux conseils municipaux de prendre acte de la tenue d'un débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires de Pré-Bocage Intercom.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 de Pré-Bocage Intercom transmis et voté au conseil communautaire du 13 février 2024,

Charge le maire, ou son représentant, de notifier la présente délibération à Pré-Bocage Intercom.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Dénomination d'un espace public « Passage Markt Mömbris »

Il appartient au conseil de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du conseil municipal.

La présente délibération a pour but de dénommer un espace public sis Place St Clair à Caumont-l'Eventé, en cours d'aménagement.

Autorise Monsieur Michel PORET, adjoint au maire, à émettre un mandat de paiement de 330,00€ au nom de Monsieur Christophe LE BOULANGER.

Adopté à la majorité des voix des membres présents.

5. Remboursement de frais avancés par le maire

Monsieur Christophe LE BOULANGER, maire, n'a pas pris part au débat.

Monsieur PORET, adjoint au maire, informe l'assemblée que le maire, Monsieur Christophe LE BOULANGER, a réglé sur ses fonds propres l'achat de ballots de chocolat pour le repas des aînés de la commune déléguée de La Vacquerie pour un montant de **27,80€**.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la facture et des justificatifs, et après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

Autorise Monsieur Michel PORET, adjoint au maire, à émettre un mandat de paiement de 27,80€ au nom de Monsieur Christophe LE BOULANGER.

Adopté à la majorité des voix des membres présents.

6. Cadeau de départ à la retraite de M. Alain JEANNE

Le maire propose au conseil municipal d'offrir à Monsieur Alain JEANNE, adjoint technique, un bon d'achat UCIA Pré-Bocage d'un montant de 150,00€, pour son départ à la retraite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve la proposition du maire,

Ouvre les crédits nécessaires au budget pour cette dépense.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Vote des subventions versées aux associations pour 2024

Vu les demandes de subventions des associations adressées en mairie pour l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission en date du 19/03/2024,

Considérant que :

- Gilles LAURENT ne prend pas part au vote de la subvention versée à l'association « Les Randos Caumontaises,

- Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE et Serge LARUE ne prennent pas part au vote de la subvention versée à l'association « Salon du vin »,

- Sandra PERALDI et Estelle DUVAL ne prennent pas part au vote de la subvention versée à l'association « Jumelage Uffculme »,

- Corinne BOUVIER, ne prend pas part au vote de la subvention versée au « Don du Sang et au « Comité des Fêtes »,

- Sandra PERALDI, ne prend pas part au vote des subventions versées à « Association des parents d'élèves », et au « Salon du vin »,

- Marie-Josèphe LESENECHAL ne prend pas part au vote de la subvention versée à l'association « Anacrouses »,

- Jean-Paul THOMAS et Michel PORET ne prennent pas part au vote de la subvention versée à l'association « Anciens combattants de Livry »,

- Michel GENNEVIEVE ne prend pas part au vote de la subvention versée à l'association « Anciens combattants de La Vacquerie »,

Le conseil municipal, décide,

D'accorder les subventions suivantes aux associations au titre de l'exercice 2024

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2024.

Les noms des associations bénéficiaires de ces subventions ainsi que les montants alloués pour chacune d'elles figurent dans le tableau ci-dessous pour un montant de **156 411,00€**.

Associations	Subventions accordées	Vote
Amicale du 3ème âge	200,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Amis du Val d'Aure	200,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Anacrouses	12000,00	16 voix pour – 0 contre – 1 abstention
Anciens combattants de La Vacquerie	100,00	16 voix pour – 0 contre – 1 abstention
Anciens combattants de Livry	100,00	15 voix pour – 0 contre – 2 abstentions
APE de Caumont	700,00	16 voix pour – 0 contre – 1 abstention

Caumont Run and Fun	400,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Chasse	100,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Chœur de l'Or Bleu	300,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Comité des Fêtes	2300,00	16 voix pour – 0 contre – 1 abstention
Danseurs Eclivernois	200,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Don du Sang	200,00	16 voix pour – 0 contre – 1 abstention
Gymnastique Volontaire	100,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Gym d'Aure	861,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Louison entre dans la danse	350,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Randos caumontaises	200,00	16 voix pour – 0 contre – 1 abstention
Salon du vin	2500,00	13 voix pour - 0 contre - 4 abstentions
Théâtre	200,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Jumelage Uffculme	1000,00	15 voix pour - 0 contre - 2 abstentions
Zumba – Association ADL	100,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
UNC	100,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Coopérative Ecole élémentaire (transport)	5000,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Collège Les Sources d'Aure – Séjours scolaires	200,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
Les Francas du Calvados	129000,00	17 voix pour – 0 contre – 0 abstention
TOTAL	156411,00	

Adopté à la majorité des voix des membres présents.

Observation :

Gym d'Aure : subvention plus élevée pour faire face aux frais de dissolution de l'association « Gym d'Aure ».

Subvention versée au CCAS

Il est proposé au conseil municipal de voter la subvention d'équilibre au budget 2024 du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Caumont-sur-Aure, à hauteur de 13 677,00€.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Décide d'attribuer une subvention à hauteur de **13 677,00€** au CCAS de Caumont-sur-Aure,

Dit que les crédits sont inscrits à l'article 657363 du budget primitif 2024 de la commune,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

18h18, arrivée de Madame Bérengère MOREAU, conseillère municipale.

8. Participation aux frais de scolarité – Ecole élémentaire Jean-Louis Etienne

Considérant la délibération du conseil municipal N°2022-03-026 du 14/03/2023,

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de revaloriser le montant forfaitaire concernant les frais afférents à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, conformément aux dispositions des articles L212.8 et R 212.21 à 23 du Code de l'Education.

Il propose de fixer cette participation en tenant compte des dépenses réelles de fonctionnement des écoles constatées au dernier compte administratif connu. Soit un coût de :

- **1 141,00 €** pour les élèves scolarisés à l'école élémentaire « Jean-Louis Etienne »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Approuve la participation demandée aux communes extérieures pour les élèves scolarisés à l'école élémentaire publique « Jean-Louis Etienne,

Donne tous pouvoirs au maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

9. Taxes directes locales

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour la fixation des taux, le conseil municipal a trois possibilités :

- 1° soit faire une variation proportionnelle des taux ;
- 2° soit faire une variation différenciée des taux ;
- 3° soit maintenir les taux.

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP).

Ainsi, la commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2024 :

- celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé une stabilité des taux qui seraient donc pour l'exercice 2024 identiques à ceux de 2023 soit :

	RAPPEL 2023	PROPOSITION 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	43,05%	43,05%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,81%	23,81%
Taxe d'habitation	10,92%	10,92%

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **Approuve** les taux de taxes locales pour l'année 2023, tels que présentés dans le tableau ci-dessus. Adopté à l'unanimité.

10. Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Le conseil municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature M57, à compter du 1^{er} janvier 2024, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget principal et des budgets annexes,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

11. Vote des budgets primitifs 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2,

Le maire présente les propositions pour les budgets primitifs 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget principal de la commune

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	3 256 321,43 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	4 059 098,42 €

Budget annexe assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	356 142,12 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	467 259,02 €

Budget annexe lotissement rte de Torigni

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	183 110,80 €
Dépenses d'investissement	:	289 000,80 €
Recettes d'investissement	:	310 000,00 €

Budget annexe lotissement rue Thiers

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	127 530,65 €
Dépenses d'investissement	:	126 706,65 €
Recettes d'investissement	:	180 176,65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, passe au vote :

Budget primitif 2024 de la commune

Adopté à l'unanimité par : 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Budgets primitifs annexes 2024

- **Assainissement** : adopté à l'unanimité par : 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- **Lotissement rte de Torigni** : adopté à l'unanimité par : 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- **Lotissement rue Thiers** : adopté à l'unanimité par : 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Observation :

Les frais concernant le relevé des tombes du cimetière de Livry seront pris sur le programme « façades » via une décision modificative.

12. SDEC Energie – Renouvellement projecteur 98.21 – Mairie de Caumont

Exposé de M. ROHAUT, adjoint au maire.

Sujet reporté, en attente d'un rendez-vous avec le SDEC.

Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

13. Acquisition d'un bâtiment privé sis Place St Clair à Caumont

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,

Considérant le bien immobilier, sis Place St Clair à Caumont-l'Eventé, commune déléguée de Caumont-sur-Aure, cadastré :

- AB0142 : 25m²
- AB0141 : 42m²

Propriété des consorts LE COURT,

Considérant la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix de 1 000,00€,

Considérant l'arrêté du 05/12/2016 modifiant l'arrêté du 17/12/2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000€ pour les acquisitions,

Considérant que la valeur du bien est inférieur à 180 000€, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition de la propriété immobilière, AB0142 et AB0141, situé place St Clair à Caumont-l'Eventé, dans les conditions décrites, moyennant **1 000,00€, hors frais notariés,**
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié,
- De charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Approuve** l'acquisition de la propriété immobilière, AB0142 et AB0141, situé place St Clair à Caumont-l'Eventé, commune déléguée de Caumont-sur-Aure, dans les conditions décrites, moyennant 1 000,00€, hors frais notariés,

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié,
 - **Charge** Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.
- Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2024.
Adopté à l'unanimité.

Observation :

Remerciements à M. MAHE, conseiller municipal, pour la gestion de ce dossier.

Personnel communal

14. Effectifs du personnel communal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les besoins des services ont nécessité :

- l'embauche d'un agent, par voie de mutation, pour donner suite à un départ,
- l'embauche de contractuels à temps complet.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin que celui-ci reflète la réalité des emplois pourvus.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs comme suit :

	Cadres d'emplois et grades	Nbre d'emplois et durée hebdomadaire	Motif
Cadre d'emplois des rédacteurs			
Agnès ROLLAND Sandrine DUBOS	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 35/35 ^{ème}	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
Christelle DELENTE Mélina CHERON Christelle MARIE (CNI / Passeport + mairies annexes de Livry et La Vacquerie)	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif Adjoint administratif	1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 35/35 ^{ème}	Contractuelle Mutation
Cadre d'emplois des adjoints techniques			
Samuel CAVAROS, Tony CROCQUEVIEILLE, Anthony QUETEL	Adjointes techniques principaux de 1 ^{ère} classe	3 postes à 35/35 ^{ème}	
Jean-Noël LEFORTIER, Béatrice NIARD	Adjointes techniques principaux de 2 ^{ème} classe	2 postes à 35/35 ^{ème}	
Emilie CHAPRON ROQUIGNY, Emeline MICHEL, Martine SIMON, Alain JEANNE (10/35 ^{ème}), Sophie LECLERC (10/35 ^{ème})	Adjointes techniques	5 postes : 3 à 35/35 ^{ème} et 2 à 10/35 ^{ème}	
Cadre d'emplois des ATSEM			
Christelle BAILHACHE, Sandrine DUBOS	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2 postes à 35/35 ^{ème}	
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine			
Charlotte MARTIN BOULMAY Lexia REMBOTTE	Adjoint du patrimoine	1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 35/35 ^{ème}	Contractuelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Adopte les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus,

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Observation :

M. LEJEUNE : demande le nettoyage des marches de l'église de Caumont au moins 1 fois par semaine et la désignation d'un responsable pour l'entretien de la Place St Clair (Tony CROCQUEVIEILLE ou Anthony QUETEL).

Affaires scolaires

15. Restauration scolaire – Compte rendu de la réunion avec le Département

Exposé de Monsieur le maire.

- Actuellement, présence d'Emeline MICHEL, agent responsable de la restauration scolaire, 4h/jour au collège Les Sources d'Aure, pour la préparation des repas.
- Souhait du Conseil départemental : 8h/jour.
- Négociation : +2h/jour, soit 6h/jour (baisse des effectifs scolaires à venir).

Revoir le prix des repas cantine pour la rentrée de septembre 2024.

Sujet à inscrire à l'ordre du jour du 13/05/2024.

Affaires scolaires

Compte rendu de Mme BOUVIER.

- Maintien de la dérogation pour la semaine de 4 jours.

Suite à la dernière réunion du conseil d'école, le conseil demande qu'une liste des travaux à effectuer aux écoles soit transmise mensuellement.

Développement économique/Communication

16. Compte rendu

Exposé de Mme HANICOT, conseillère municipale.

- Echo-Montais : date butoir le 15/04/2024 avant édition.

A l'issue de la réunion du conseil municipal, les échanges qui pourraient avoir lieu entre les conseillers municipaux seront tenus à huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : lundi 22 avril 2024 à 18h, à Livry.

Réunion du conseil : lundi 13 mai 2024 à 18h, salle du conseil de Caumont.

Questions diverses

Salle association : débat sur la fibre le 22/04/2024, de 15h à 18h (voir avec le personnel technique pour l'installation de chaises, écran, etc.).

M. PORET :

- Livry : commémoration des victimes du nazisme (pose de pavés créés par un artiste allemand qui seront incrustés dans le sol) ; cérémonie le 11/06/2024 à 14h ; prévoir l'organisation de la pose ; 270€ à la charge de la commune.

Travaux Place St Clair

Copie du courrier déposé par M. et Mme JOULAUD, domiciliés 4 rue de la Ferrière à Caumont, transmis aux conseillers municipaux.

M. LEJEUNE :

Point sur les travaux de voirie devant être effectué devant le domicile de M. JOULAUD, fils.
M. ROHAUT : travaux prévus semaine 15.

Elections européennes du 09/06/2024 de 8h à 20h

Inscription journée entière ou demi-journée à prévoir pour la tenue des bureaux de vote.

Commission des travaux

Mardi 16 avril 2024

Clos à 19h47.